



Le Conseil National de l'Ordre

**DECISION N° 047/CNO/RIC/ DU 08 MAI 2023 PORTANT INTERDICTION DE
L'USAGE DES PSEUDONYMES ET DES NOMS FANTAISISTES DANS LES
ACTES EXTRAJUDICIAIRES OU DE PROCEDURE ET SUR LE PAPIER A
LETTRES DES CABINETS D'AVOCATS**

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 79/028 du 28 septembre 1979 portant organisation du barreau, du corps des défenseurs judiciaires et du corps des mandataires de l'Etat, spécialement en ses articles 120 et 123 ;

Vu le Règlement Intérieur Cadre des Barreaux de la République Démocratique du Congo spécialement en ses articles 54 et 63 ;

Vu la décision de principe n° CNO/RIC/31/17 du 11 février 2017 modifiant les articles 60 point IX.2 et 63 du règlement Intérieur Cadre des Barreaux de la République Démocratique du Congo ;

Vu la résolution n° 04 de la 17^{ème} Conférence des Bâtonniers tenue à Moanda le 30 mars 2023 ;

Vu la nécessité ;

DECIDE :

Article 1 : Sans préjudice des dispositions de l'article 54.3 du Règlement Intérieur Cadre des barreaux de la République Démocratique du Congo, les cabinets d'avocats sont dénommés soit par le nom de l'avocat, soit par le groupement des noms des associés, soit encore par le nom de la société civile d'avocats.

L'avocat fait figurer ses nom, prénom, qualité, adresse et son barreau d'appartenance dans tout acte extrajudiciaire ou de procédure et sur son papier à lettres.

Article 2 : L'usage des pseudonymes et des noms fantaisistes pour identifier le cabinet d'avocat est interdit.

Article 3 : La présente décision entre en vigueur à la date du 08 juin 2023.

Ainsi décidé à Kinshasa par le Conseil National de l'Ordre à sa réunion du 08 mai 2023 à laquelle siégeaient, le Bâtonnier National Michel SHEBELE MAKOBA, Maître Défi Augustin FATAKI WA LUHINDI, le Bâtonnier Nicostrate NYEMBO AMUMBA, Maître Boniface KABANDA MATANDA, le Bâtonnier Jacques ZAKAYI MBUMBA, le Bâtonnier Dominique KAMBALA NKONGOLO, Maître Pierre OKENDEMBO MULAMBA, Maître André KIBAMBE KIKANGALA et Maître Guy MULAND-A-MULAND.

Pour expédition certifiée conforme
LE SECRETAIRE NATIONAL DE L'ORDRE
Bâtonnier Nicostrate NYEMBO AMUMBA

